Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.,/11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes partagés (XL)
Terrasses de la Chaudière
4th Floor, 10 Wellington Street
4th etage, 10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OMS Modernization Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-206246/C	**Amendment No. - N° modif.** 008
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-20-3266246	**Date** 2022-02-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$XL-165-40231	
File No. - N° de dossier 005im.21120-206246	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à** 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT **on - le** 2022-03-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 005im
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8108 ( )	**FAX No. - N° de FAX** ( ) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**	
Telephone No. - N° de téléphone **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**	
Signature	**Date**

Canada

La présente modification no 008 vise à modifier la demande de soumissions:

MODIFICATION:

La modification vise à:

A) Mettre à jour l'annexe B – Énoncé des besoins – Appendice 1 - Évaluation des capacités et de la convivialité.

1) À l'Annexe B – Énoncé des besoins – Appendice 1 - Évaluation des capacités et de la convivialité, SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par ce qui suit.

ANNEXE B

Appendice 1 – Évaluation des capacités et de la convivialité (ECC)

1. APERÇU

Après l'attribution d'un maximum de trois contrats, les entrepreneurs doivent concevoir et soumettre à l'évaluation du Canada un prototype axé sur l'infonuagique et les produits livrables précisés à la section 6 de l'annexe A – Énoncé des travaux.

L'entrepreneur doit fournir l'accès à la solution prototype de l'ECC, y compris l'octroi de tous les droits d'utilisation de la solution, la documentation du logiciel, la garantie, l'hébergement ainsi que la maintenance et le soutien (à l'exception de la formation), les avis de non-responsabilité, les ententes de non-divulgation ou d'autres versions destinées au Service correctionnel du Canada (SCC) en vue de mener l'ECC. En ce sens, jusqu'à 200 utilisateurs autorisés devront utiliser le prototype de la solution aux fins de l'évaluation des capacités et de la convivialité pendant la période initiale du contrat. Ces testeurs pratiques désignés pour l'évaluation des capacités et de la convivialité peuvent être des membres de l'équipe de projet, du personnel de terrain, des administrateurs de systèmes, des professionnels de la technologie, des analystes de données, des personnes handicapées et du personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Leurs commentaires structurés seront inclus dans la note attribuée dans le cadre de l'ECC.

2. CATÉGORIES DE L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ

Le gouvernement du Canada évaluera les produits livrables du prototype de la solution destinée à l'ECC fournis dans le cadre du contrat en fonction des critères énoncés à l'appendice 1 – Évaluation des capacités et de la convivialité de l'annexe B – Énoncé des besoins.

L'évaluation des capacités et de la convivialité se subdivise en six catégories distinctes, comme suit :

Première partie : Évaluation des capacités au moyen de scénarios : Mesurer la capacité technique fonctionnelle du prototype de la solution de fonctionner et de satisfaire aux exigences précisées à l'annexe A – Énoncé des travaux.

Deuxième partie : Évaluation de l'accessibilité : Évaluer le prototype de la solution à l'aide de technologies d'assistance telles que ZOOM, JAWS, NVDA, A11Y et par le biais de divers navigateurs Web (tels qu'Internet Explorer, Firefox, Chrome, Safari et Edge) afin de déterminer la conformité du prototype de la solution aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) et à la norme européenne harmonisée EN 301 549.

Troisième partie : Évaluation au regard de la *Loi sur les langues officielles* : Évaluer le prototype de la solution par rapport aux obligations de la *Loi sur les langues officielles*.

Quatrième partie : Évaluation sur l'échelle de convivialité des systèmes : Mesurer la facilité d'utilisation du prototype de la solution, y compris l'expérience générale de l'utilisateur et la satisfaction à l'égard du prototype de la solution.

Cinquième partie : Évaluation de l'innovation : Mesurer l'innovation dont fait preuve l'entrepreneur.

Sixième partie : Évaluation des produits livrables – Évalue les produits livrables fournis par l'entrepreneur conformément à l'étape 1 – Prototype de l'annexe A – Énoncé des travaux.

Le prochain tableau fait état du nombre maximal de points accordés à chaque catégorie :

Catégorie de l'ECC	*Note maximale*
Première partie : Évaluation des capacités au moyen de scénarios	870 points
Deuxième partie : Évaluation de l'accessibilité	95 points
Troisième partie : Évaluation au regard de la *Loi sur les langues officielles*	100 points
Quatrième partie : Évaluation sur l'échelle de convivialité des systèmes	300 points
Cinquième partie : Évaluation de l'innovation	200 points
Sixième partie : Évaluation des produits livrables	180 points
Note totale obtenue à l'ECC	**1745 points**

Les prochaines sections font état des renseignements sur l'attribution des notes lors de chaque évaluation.

La somme des notes pour chaque catégorie d'évaluation sera calculée en fonction des critères d'évaluation et des points maximums attribués dans le cadre de chaque catégorie énoncée à l'appendice 1 de l'Annexe B – Évaluation des capacités et de la convivialité afin d'obtenir la note totale du prototype de la solution à l'ECC.

Le prototype de la solution classé au premier rang sera déterminé en fonction de la note combinée la plus élevée pour le mérite technique, le prix et l'ECC. Une pondération de 30 % sera accordée à l'évaluation technique. Une pondération de 10 % sera accordée à l'évaluation financière. Une pondération de 60 % sera accordée à l'évaluation des capacités et de la convivialité, conformément au tableau suivant.

Évaluation	*Pondération*
Note obtenue à l'évaluation technique	30 %
Note obtenue à l'évaluation financière	10 %
Note obtenue à l'évaluation des capacités et de la convivialité	60 %
Note maximale	100 %

En cas d'égalité, la note obtenue à l'ECC servira à classer les entrepreneurs de la note la plus élevée à la note la plus basse. S'il y a d'autres égalités, la note financière la plus basse servira à classer les entrepreneurs.

À sa discrétion, le Canada exercera l'option irrévocable de sélectionner un entrepreneur pour exécuter la totalité ou une partie des travaux visés à l'étape 2 - Conception de la solution et étape 3 - Mise en œuvre de la solution de l'annexe A – Énoncé des travaux. Le Canada peut également, à sa discrétion, exercer son option irrévocable auprès d'autres entrepreneurs qui ont pris part à l'ECC pour la totalité ou une partie des travaux, s'il est déterminé que cela répondrait le mieux aux besoins du Canada.

3. DIRECTIVES

Les activités de l'étape 1 – Prototype comprennent la planification, la conception, le développement, la configuration, les tests et la livraison d'un prototype fonctionnel de qualité de production, hébergé et basé sur l'infonuagique. Cette étape comprend également une série de séances de participation de l'entrepreneur.

a. L'entrepreneur doit développer un prototype de solution axé sur l'infonuagique et y fournir l'accès, afin que le Canada puisse l'évaluer.

b. L'entrepreneur doit fournir les produits livrables précisés à la section 6 : étape 1 – Prototype de l'annexe A – Énoncé des travaux.

c. L'entrepreneur doit fournir au gouvernement du Canada, aux fins de l'ECC, un soutien au prototype de la solution ainsi qu'un accès non restreint à celui-ci, y compris l'octroi de tous les droits d'utilisation du prototype de la solution, les documents relatifs au logiciel, la garantie, l'hébergement, le stockage, la maintenance et le soutien (à l'exception de la formation), les avis de non-responsabilité, les ententes de non-divulgation, les scripts des scénarios d'essai pour l'ECC et les autres versions.

d. L'entrepreneur doit fournir au Canada un accès à l'ECC et un accès sous licence pour deux cents (200) utilisateurs afin de tester le prototype de la solution dans le cadre de l'ECC.

e. L'entrepreneur doit fournir toutes les instructions nécessaires pour permettre au Canada d'utiliser le prototype de la solution dans le cadre de l'ECC.

f. Le Canada doit fournir à l'entrepreneur des exemples d'entrées de données qui doivent servir à valider le prototype.

g. L'entrepreneur doit prévoir la possibilité pour le Canada d'apporter des changements à la première version du prototype.

4. PORTÉE DU PROTOTYPE DE LA SOLUTION AUX FINS DE L'ECC

L'entrepreneur doit développer et livrer un prototype de la solution axé sur l'infonuagique basé sur un logiciel disponible dans le commerce (COTS), mais peut également inclure une combinaison d'extensions de produit entièrement compatibles, de logiciels personnalisés ou de composants open source conformément aux exigences décrites dans cette section. L'interopérabilité et les points d'intégration entre les composantes du prototype de la solution doivent être transparents pour l'utilisateur.

La configuration résultante du prototype de la solution de l'entrepreneur doit constituer pour le Canada une application intégrée qui prend en charge toutes les capacités et exigences décrites dans les scénarios d'utilisation.

Le prototype de la solution doit également permettre les fonctions techniques suivantes.

Fonction	Description
Convivialité	Interface utilisateur moderne dotée d'une navigation simple et intuitive, y compris : • un flux de travail qui guide l'utilisateur à travers les étapes de la réalisation de la tâche ou de la transaction; • des outils pour aider l'utilisateur à rechercher et à trouver facilement du contenu; • des tableaux de bord qui fournissent un contenu spécifique avec la possibilité d'effectuer un forage descendant pour afficher les renseignements sur le profil du délinquant ou sur la peine ainsi que toute note ou tout renseignement important sur le dossier; • une conception adaptable offerte en version mobile qui prend en charge toutes les principales fonctions de la solution sur toutes les plateformes mobiles courantes.
Accessibilité	Disponible et accessible aux personnes handicapées, va être tester pour la conformité conformément aux Règles d'accessibilité WCAG 2.1 AA et à la norme européenne harmonisée EN 301 549.
Langues officielles	Un flux de travail complet dans les deux langues officielles du Canada (anglais et français canadien).
Contrôle d'accès	La possibilité de restreindre l'accès de l'utilisateur jusqu'au niveau des champs, en fonction du compte, du rôle ou du groupe de l'utilisateur connecté.

Fonction	Description
Documentation sur le dossier	La possibilité de créer un rapport à partir d'un ensemble de données structurées. Le résultat doit être récupérable par l'application pour que l'utilisateur puisse l'afficher ou le modifier.
Administration	Fournir des droits d'accès administratifs à un utilisateur autorisé en fonction de son rôle pour administrer les comptes utilisateurs et gérer certaines données de référence.

4.1 Capacités opérationnelles

Le prototype doit satisfaire à certaines exigences liées aux capacités opérationnelles suivantes.

Capacité	Description de l'exigence
Profil des délinquants	• Créer, mettre à jour et gérer un nouveau dossier unique de délinquant. • Récupérer et saisir les renseignements de base du profil et les principaux identifiants personnels, avec la possibilité de télécharger des images et des documents de référence clés. • Récupérer et saisir des renseignements sur les infractions actuelles et passées, les accusations en instance, les victimes liées au délinquant. • Activer un indicateur pour les dossiers incomplets.
Gestion des peines	• Autoriser la mise sous garde d'un délinquant et permettre de lier des renseignements sur la peine en cours au délinquant. • Calculer les dates d'admissibilité et la peine totale en fonction des renseignements fournis sur la peine, y compris une représentation visuelle des peines les unes par rapport aux autres. Afficher les calculs effectués ou y donner accès.
Gestion de l'évaluation	• Procéder à une évaluation actuarielle de base (comme l'Échelle de classement par niveau de sécurité du SCC). • Permettre la gestion des résultats et des recommandations qui en découlent, comme l'attribution d'une cote de sécurité au délinquant. • Remarque : Pour obtenir de plus amples renseignements sur la cote de sécurité et le placement pénitentiaire au SCC, consulter le document Directive sur la cote de sécurité et le placement pénitentiaire (https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/705-7-cd-fra.shtml) du SCC.
Placements et transfèrements	• Permettre à un délinquant d'être placé dans un établissement en fonction de la cote de sécurité attribuée. Afficher l'emplacement du délinquant,

Capacité	Description de l'exigence
	l'état de tout transfèrement et l'état du délinquant en lien avec la décision de placement. • Gérer le processus de transfèrement, y compris la préparation d'une séance d'information de base sur la sécurité, qui garantit le transfèrement réussi d'un délinquant d'un établissement à un autre.
Fouille et saisie	• Lors de la fouille d'un visiteur, d'un véhicule, d'un délinquant ou de son logement, permettre l'enregistrement et le suivi des mesures et des résultats de la fouille.
Gestion opérationnelle de sécurité	• Enregistrer tous les aspects d'un événement ou d'un incident lorsque se produit un événement impliquant le délinquant, comme la possession de biens ou de matériels interdits, une bagarre ou une tentative de suicide. Les renseignements à saisir peuvent inclure des renseignements sur l'incident, les mesures de résolution, les mesures prises et les parties en cause.
Gestion des victimes	• Permettre d'informer une victime du transfèrement ou de la mise en liberté sous surveillance d'un délinquant dans la collectivité.
Surveillance dans la collectivité	• Permettre à un agent de libération conditionnelle dans la collectivité d'accéder aux renseignements nécessaires lorsqu'il mène des entrevues de surveillance avec un délinquant, de suivre les résultats d'une entrevue et de prendre des décisions concernant le délinquant en fonction des résultats d'une entrevue.
Gestion des mises en liberté et des permissions de sortir	• Permettre à un utilisateur du SCC (p. ex. agent de libération conditionnelle, agent de gestion des peines, gestionnaire correctionnel, agent des services aux victimes) de lancer et de suivre l'état d'une permission de sortir avec ou sans escorte d'un délinquant.
Mesure du rendement et établissement de rapports	• Permettre à un utilisateur du SCC (p. ex. agent de libération conditionnelle, agent de gestion des peines, gestionnaire correctionnel, agent des services aux victimes) de consulter un rapport sommaire sur un ou plusieurs délinquants dont il a la charge, et de guider les mesures ou le suivi concernant un délinquant en particulier.

Les fonctions doivent faire l'objet d'une démonstration à l'aide d'une série de scénarios de base et de scénarios de rechange décrits ci-dessous.

4.2 Personas des utilisateurs

Dans sa configuration, le prototype doit prendre en charge les personas d'utilisateurs suivantes, sur la base des responsabilités définies ci-dessous :

- gestionnaire correctionnel;
- agent correctionnel;
- agent de libération conditionnelle dans la collectivité;
- agent de libération conditionnelle en établissement;
- agents du renseignement de sécurité;
- agent de gestion des peines;
- agent des services aux victimes;
- superutilisateur.

Les responsabilités de ces personas d'utilisateurs dans le contexte de la gestion des délinquants sont les suivantes.

Gestionnaire correctionnel

Le gestionnaire correctionnel est chargé de superviser les opérations correctionnelles au sein d'un établissement correctionnel fédéral, y compris les activités de sécurité et de gestion des cas menées par le personnel correctionnel liées à la prise en charge, à la garde, au contrôle et à la réinsertion sociale des détenus, aux services aux détenus à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, et à la protection du public. Plus précisément, le gestionnaire correctionnel doit :

- gérer les ressources humaines, matérielles et financières des secteurs de l'établissement en exerçant le pouvoir délégué, informer le personnel au sujet des prochaines activités de routine et des incidents, élaborer, contrôler et surveiller les procédures opérationnelles ainsi que diriger la mise en œuvre de nouveaux systèmes et de nouvelles initiatives;
- mettre en œuvre, coordonner et superviser les activités et les programmes liés à la sécurité à l'échelle de l'établissement, évaluer et analyser les enjeux relatifs à la sécurité, préparer des rapports de même que s'assurer que des mesures et des pratiques appropriées en matière de sécurité sont mises en place et sont respectées;
- diriger, organiser et évaluer le travail de gestion des cas des agents correctionnels et en contrôler la qualité, participer au processus de gestion des cas et s'assurer que les détenus ont accès aux activités et aux services proposés et que leurs droits et privilèges sont respectés;
- assurer la formation de tous les membres du personnel correctionnel ainsi que leur conformité avec les plans d'urgence de l'établissement, évaluer le risque lié à l'environnement afin d'assurer la sécurité des activités, participer aux enquêtes portant sur des enjeux connexes;
- participer, de concert avec les autres gestionnaires de l'établissement, à la conception d'objectifs, de stratégies de programme, d'exigences en matière de ressources et de mécanismes de contrôle de même que contribuer à la réalisation des objectifs et du mandat de l'établissement;

- à titre de délégué du directeur de l'établissement ou en son absence, assumer le rôle de gestionnaire intérimaire des crises et tenir lieu d'agent responsable de l'établissement en dehors des heures normales.

Agent correctionnel (y compris les intervenants de première ligne dans les établissements pour femmes)

L'agent correctionnel est chargé de superviser, de contrôler et de surveiller les déplacements et les activités des détenus à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, ainsi que d'assurer la sécurité à l'intérieur de l'établissement (comprend le public, le personnel, les bénévoles, les visiteurs, les fournisseurs de services et les détenus). Il surveille les déplacements et les activités des visiteurs et des entrepreneurs civils ainsi que les activités et les événements sociaux dans l'établissement et dans la réserve pénitentiaire. Il participe en tant que membre de l'équipe correctionnelle de l'unité et contribue à la conception et à la mise en œuvre des programmes de l'unité. Il fournit un mentorat et un encadrement sur le terrain aux agents correctionnels débutants et aux étudiants en stage. Il doit faire preuve de professionnalisme dans l'exécution des fonctions liées à la sécurité pour présenter un exemple de comportement positif aux détenus et contribuer à créer un milieu favorable à leur préparation à la vie quotidienne. Plus précisément, l'agent correctionnel doit :

- effectuer des dénombrements et des patrouilles tout en surveillant les déplacements des détenus et les autres activités en cours au sein de l'établissement;
- effectuer les vérifications de sécurité et la fouille des unités de logement, des installations physiques, des bâtiments, des véhicules, des détenus, d'autres personnes et de leurs effets personnels, ainsi que de tout autre endroit où peuvent se trouver des objets interdits et non autorisés;
- encourager les détenus à acquérir des compétences psychosociales dans leur milieu communautaire, notamment en participant à des programmes;
- informer les détenus des politiques, des procédures et des lignes directrices;
- consigner des observations sur les déplacements et le comportement des détenus dans des rapports d'activités particuliers pour informer les superviseurs;
- à titre de membre de l'équipe de gestion des cas, exercer des activités de gestion des cas pour les détenus dont il a la charge, notamment le maintien d'une communication et d'un contact réguliers avec ces derniers et le suivi du processus de réinsertion sociale (c.-à-d. documenter le comportement du détenu);
- traiter et préparer les rapports de gestion des cas ainsi que les demandes des détenus et les rapports connexes;
- participer aux escortes et aux transfèrements de détenus à l'extérieur de l'établissement, et contribuer à la documentation des résultats et du comportement observé du délinquant sous escorte;
- saisir et consigner les articles non autorisés et les objets interdits à des fins de sécurité;
- agir en tant que premier répondant aux urgences dans l'établissement et aux urgences médicales ainsi qu'assumer la responsabilité de la préparation des documents connexes.

Agent de libération conditionnelle

L'agent de libération conditionnelle, en tant que gestionnaire des cas, de professionnel en intervention spécialisée et d'agent de la paix, contribue à la sécurité du public, du personnel et des délinquants en procédant à l'évaluation et à la gestion continues du risque, de même qu'en encourageant et en aidant les délinquants condamnés à se réinsérer dans la société à titre de citoyens respectueux des lois. Plus précisément, l'agent de libération conditionnelle doit :

- amorcer le processus de planification correctionnelle en effectuant un certain nombre d'évaluations, notamment l'évaluation préliminaire, l'évaluation communautaire postsentencielle et l'évaluation initiale du délinquant; concevoir le plan correctionnel, le profil criminel et les rapports sur la cote de sécurité et le placement pénitentiaire, et appliquer les outils d'évaluation du risque actuariel; assurer une introduction efficace des délinquants dans le système correctionnel fédéral ainsi que coordonner et faciliter un processus complet d'évaluation et d'orientation vers l'intervention pour répondre aux besoins des délinquants en matière de programmes et de sécurité;
- surveiller les progrès réalisés par rapport au plan correctionnel et y apporter les ajustements nécessaires; aider les délinquants à s'adapter à l'établissement et à la collectivité; préparer des mises à jour du plan correctionnel et des rapports prélibération et postlibération (y compris le maintien de la mise en liberté); formuler des recommandations à l'intention des décideurs (notamment la CLCC, les directeurs d'établissement, les sous-commissaires régionaux, le commissaire, etc.);
- interviewer les délinquants, les tiers et les personnes-ressources professionnelles et indépendantes pertinentes afin de recueillir, d'analyser, de corroborer et de gérer l'information pertinente, notamment les données relatives aux délinquants, les besoins immédiats et les facteurs de risque contributifs pour procéder à la planification, à l'évaluation et à la prise de décisions ainsi que pour contribuer à la sécurité dynamique;
- communiquer avec les délinquants, les homologues de l'établissement et de la collectivité, les partenaires de la justice pénale ainsi que d'autres partenaires et intervenants externes afin de dresser des plans de mise en liberté et de faciliter la transition des délinquants de l'établissement à la collectivité, de sélectionner des ressources appropriées dans la collectivité et d'aiguiller les délinquants vers celles-ci, de même que de concevoir des stratégies intégrées pour gérer les délinquants tant en établissement que dans la collectivité;
- gérer le risque que présentent les délinquants en exerçant sur eux un contrôle sûr, humain et raisonnable grâce à une planification correctionnelle appropriée; formuler des recommandations et prendre des décisions concernant les interventions correctionnelles, le placement en isolement préventif et la mise en liberté, les transfèrements, les placements à l'extérieur, les permissions de sortir, les visites familiales privées, la participation des délinquants à des événements sociaux; gérer les cotes de sécurité, les contrats de comportement, le maintien en incarcération et la libération conditionnelle; superviser et surveiller le respect des conditions normales et spéciales de mise en liberté (y compris les instructions spéciales), en se fondant sur des responsabilités décisionnelles indépendantes et

collaboratives conformes à la règle de droit, à la diligence raisonnable, à l'intégrité, à la discrétion professionnelle et au bon jugement;

- aiguiller les délinquants vers les programmes correctionnels, les services de santé mentale offerts par des professionnels (dont des psychologues et des psychiatres) et les services donnés par des coordonnateurs de l'emploi; prendre des mesures d'intervention adéquates et nécessaires, et collaborer avec les partenaires de la collectivité et du système de justice pénale pour atténuer le risque (y compris les préjudices qui peuvent être causés aux victimes) et interrompre le cycle de délinquance;
- établir, favoriser et maintenir des interactions efficaces, significatives et professionnelles avec les délinquants au moyen d'interventions spécialisées, d'entrevues motivationnelles et de séances de counseling afin d'encourager les délinquants à accepter la responsabilité de leur comportement, de les aider à acquérir les mécanismes de maîtrise interne dont ils ont besoin pour gérer leur cycle de délinquance, de promouvoir un changement de comportement positif et la responsabilisation, de renforcer les gains positifs obtenus pendant la peine du délinquant, et d'établir des rapports.

Agents du renseignement de sécurité

L'agent du renseignement de sécurité appuie la gestion du programme du renseignement de sécurité dans un pénitencier ou un bureau de district du SCC, en veillant à formuler des conseils avisés aux cadres supérieurs, aux membres du personnel et aux partenaires externes, et à contribuer à la sécurité des établissements, de la collectivité et du public. Plus précisément, l'agent du renseignement de sécurité doit :

- formuler des conseils avisés et des recommandations aux cadres supérieurs ainsi qu'aux partenaires internes et externes (notamment aux membres du personnel de centres résidentiels communautaires et d'établissements résidentiels communautaires) concernant le renseignement, les politiques, les procédures et les protocoles de sécurité;
- gérer et mettre en œuvre des initiatives liées à des renseignements complexes et de nature délicate de sécurité (gestion des délinquants incompatibles et des informateurs, désignation et gestion des groupes menaçant la sécurité, gestion et préservation des lieux de crime et des éléments de preuves, etc.) dans les pénitenciers et les bureaux de district en menant des enquêtes, en colligeant, en évaluant, en réunissant, en analysant, en sauvegardant, en conservant et en diffusant des renseignements de sécurité et de l'information provenant de différentes sources aux partenaires internes et externes, en leur signalant les incidents et en recommandant des mesures appropriées; définir et mettre en place des stratégies et des plans d'action, selon le cas;
- coordonner, gérer et mener les enquêtes liées à des activités illicites et de non-conformité, ainsi qu'à des menaces à l'endroit de la sécurité, dans les pénitenciers et les bureaux de district, de même que définir et mettre en place des stratégies et des plans d'action, selon le cas;
- établir et maintenir des relations de travail étroites avec d'autres agents du renseignement de sécurité, des analystes du renseignement de sécurité, des agents principaux de projet, des

coordonnateurs régionaux du renseignement, le personnel travaillant en établissement et dans la collectivité, ainsi que des partenaires externes de la justice pénale et de l'application de la loi aux fins de l'évaluation du partage de l'information et de l'élaboration de plans d'action conjoints; tenir lieu de point de contact principal pour les partenaires de la justice pénale et de l'application de la loi ainsi que les intervenants concernant les questions liées au renseignement au niveau de l'établissement ou du district; participer à titre de membre actif et à part entière à de nombreux comités et équipes (équipes de gestion des cas et d'évaluation communautaire, équipes d'intervention correctionnelle), et donc contribuer directement à la surveillance et à la gestion des délinquants, ainsi qu'aux interventions correctionnelles, ainsi qu'à la sécurité du public et des établissements;

- fournir et évaluer de l'information et des renseignements de sécurité concernant des détenus, des visiteurs et des incidents afin de préparer des fouilles ciblées et des plans de fouille réguliers ainsi que de procéder aux fouilles ou de mettre en œuvre les plans de fouille; en collaboration avec le directeur adjoint des opérations ou le gestionnaire correctionnel des opérations, diriger et coordonner le processus de contrôle des objets interdits dans les pénitenciers, y compris les centres correctionnels communautaires et les bureaux de libération conditionnelle, et assumer la responsabilité de la continuité des rapports sur les éléments de preuve et de l'élimination des articles saisis, tant physiques qu'électroniques, obtenus au cours des enquêtes et des saisies;
- contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des procédures locales, régionales et nationales relatives au programme de renseignement de sécurité du SCC; modifier l'application des politiques et des directives nationales en fonction des besoins particuliers du milieu de travail, selon les niveaux de risque ou de menace;
- effectuer une vérification nominale du casier judiciaire de tous les visiteurs de l'établissement avant d'autoriser leur entrée, ainsi que des personnes qui soutiennent les délinquants dans la collectivité pour vérifier si ces personnes sont des sources appropriées; formuler des conseils et des recommandations à la direction générale sur les cas litigieux ou les renseignements défavorables acquis au cours du processus.

Agent de gestion des peines

L'agent de gestion des peines administre et surveille les peines, les ordonnances et les activités connexes des délinquants, de l'admission à l'expiration de la peine ou de l'ordonnance de surveillance de longue durée, conformément aux lois, aux ordonnances des tribunaux, aux politiques et aux procédures, dans une région du SCC pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Plus précisément, l'agent de gestion des peines doit :

- structurer la durée des peines de ressort fédéral pour tous les délinquants et les jeunes assujettis à une peine d'emprisonnement, à une disposition ou à une ordonnance, conformément aux dispositions législatives actuelles et historiques en matière de gestion des peines, à la jurisprudence, aux politiques, aux directives et aux exigences en matière de prestation de programmes;

- interpréter les renseignements relatifs à la détermination de la peine des tribunaux et la législation afin d'établir le cadre de structure des peines, évaluer les événements qui ont une incidence sur le cadre et évaluer les résultats pour assurer leur conformité avec la législation, les politiques et les directives;
- gérer un dossier régional de délinquants, de l'admission à la mise en liberté ou à l'expiration de l'ordonnance de surveillance de longue durée, afin d'assurer le respect continu de la législation; déterminer, modifier et surveiller les peines des délinquants afin de s'assurer que les événements distincts, les modifications législatives et les résultats de la jurisprudence sont correctement interprétés, sélectionnés et appliqués; consulter la direction au sujet des cas anormaux ou complexes;
- fournir des renseignements sur les peines aux décideurs tout au long du processus de réinsertion sociale; évaluer les renseignements pour relever les divergences dans les documents judiciaires et entre les peines ou les ordonnances imposées par les tribunaux et les dispositions législatives; communiquer et formuler des recommandations de résolution aux responsables gouvernementaux externes et aux partenaires de la justice pénale;
- fournir des documents juridiques et administratifs à la direction afin d'assurer le suivi régional des comparutions devant les tribunaux, des mises en liberté, des mises en liberté provisoire judiciaire, des évasions, des autorisations d'admission et de réadmission et d'autres activités connexes; traiter les ordonnances, les mandats et les documents juridiques et vérifier l'authenticité des documents;
- assurer la prestation de services aux clients de la gestion des peines dans un établissement, y compris la communication de renseignements aux délinquants dont la mise sous garde est autorisée et la communication de renseignements sur les délinquants à d'autres organisations et organismes partenaires de la justice pénale;
- s'assurer de la qualité et de l'exactitude de la date de mise en liberté, des conditions imposées par la CLCC et des renseignements sur l'expiration des certificats de mise en liberté préparés par le personnel de gestion des cas; fournir des renseignements sur les peines aux systèmes de gestion des données provinciaux, nationaux et internationaux et recevoir des renseignements sur la justice pénale de ces systèmes;
- contribuer à l'exactitude des renseignements sur les peines contenus dans les systèmes d'établissement de rapports et les confirmer; repérer les anomalies et les problèmes opérationnels, demander leur résolution par l'entremise de la personne-ressource de l'établissement ou formuler des recommandations de résolution à la direction;
- déterminer les répercussions opérationnelles découlant de l'orientation nationale et régionale, des modifications apportées aux programmes et des améliorations apportées aux procédures, aux processus et aux systèmes de rapports de l'organisation.

Agent des services aux victimes

L'agent des services aux victimes fournit des services de renseignements aux victimes d'actes criminels inscrites au niveau fédéral, détermine si les victimes ont le droit de recevoir des renseignements, interprète les dispositions législatives concernant les victimes, fournit au public des renseignements sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, tient lieu de personne-ressource auprès du

personnel du SCC, des organismes de services aux victimes et d'autres intervenants du système de justice pénale. Plus précisément, l'agent des services aux victimes doit :

- fournir des renseignements généraux aux victimes d'actes criminels, au public, aux intervenants du système de justice pénale tels que les tribunaux, la police, les avocats, les ministères provinciaux (Justice, Sécurité publique, Services sociaux), les commissions de libération conditionnelle, les organismes non gouvernementaux œuvrant pour la justice et les victimes, concernant le SCC, ses politiques, son rôle au sein du système de justice pénale, ses obligations envers les victimes et les limites de son champ d'action;
- recevoir et traiter les demandes d'inscription à titre de victime; interpréter les exigences et les critères prescrits par la Loi; analyser les dossiers judiciaires (rapports de police, exposés sommaires des faits, preuve, déclarations des victimes, et plaidoiries des avocats); se prononcer sur l'admissibilité des victimes et justifier sa décision auprès des victimes et de leurs représentants;
- veiller à ce que les unités opérationnelles (en établissement et dans la collectivité) soient toujours informées des victimes inscrites aux dossiers des délinquants dont elles ont la charge;
- veiller à ce que tous les faits concernant les victimes soient bien documentés dans les dossiers et communiqués en temps opportun aux agents de gestion des cas et aux décideurs, pour faire en sorte qu'ils soient protégés à titre de renseignements personnels concernant les victimes et organisés de manière à pouvoir être utilisés aux fins de la prise de décisions concernant les délinquants; cette tâche vise à concilier le droit de la victime à la vie privée, le droit de la victime de se faire entendre dans les décisions concernant le délinquant, le droit du délinquant d'avoir accès aux renseignements utilisés pour la prise de décisions, et la protection du public par le bon usage de tous les renseignements pertinents aux fins du processus décisionnel;
- déterminer la mesure dans laquelle les victimes ont besoin des renseignements qu'elles voudraient obtenir au sujet des délinquants et ont droit de les recevoir; en ce sens, exercer le pouvoir que lui délègue directement le commissaire pour décider au cas par cas de la communication discrétionnaire de renseignements à laquelle une victime peut avoir droit, et déterminer le moment auquel ces renseignements peuvent être transmis et par quel mode de communication; consigner avec exactitude tous les renseignements précités dans les dossiers;
- informer les victimes directement des décisions prises concernant les délinquants (transfèrement, mise en liberté, évasion) de la manière convenue avec elles; expliquer les décisions, leurs conséquences et les motifs généraux les justifiant (sans fournir de renseignements personnels concernant les délinquants en violation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*); aider la victime à exprimer et à assumer les émotions provoquées par la décision prise (peur, frustration, agressivité ou déception, le plus souvent) et orienter la victime vers les services spécialisés requis, le cas échéant;
- veiller à ce qu'un service efficace de communication de renseignements aux victimes soit disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an dans les unités opérationnelles pour répondre aux demandes de renseignements des victimes; faire en sorte que les unités opérationnelles aient

accès aux renseignements pertinents concernant les victimes et contrôlent la communication de ces renseignements;

- apporter aide et soutien aux victimes qui se préparent à se faire entendre relativement aux décisions prises concernant le délinquant, à assister aux audiences de la CLCC en tant qu'observateurs ou pour se faire entendre; en ce sens, expliquer aux victimes leurs droits et les restrictions imposées à leur contribution, ainsi que les divers moyens auxquels elles peuvent recourir; coordonner les vérifications de sécurité requises, évaluer et prévoir les risques liés à la participation de la victime à l'audience, veiller à ce que la victime soit accompagnée dans ses déplacements dans l'établissement pour réduire et gérer les risques, et veiller à la mise en place des mesures de soutien dont la victime a besoin, le cas échéant;
- créer et entretenir un réseau de contacts; communiquer et coopérer avec les divers intervenants du système de justice pénale (policiers, juges, avocats, ministères provinciaux, commissions de libération conditionnelle), organismes non gouvernementaux qui œuvrent auprès des victimes (défense des droits des victimes, groupes d'aide et de soutien), organismes gouvernementaux et non gouvernementaux chargés de la justice réparatrice, en favorisant un échange constant de renseignements, dans un climat de coopération et d'ouverture en vue d'assurer une continuité des services offerts aux victimes tout en respectant les domaines d'action de chacun;
- créer et entretenir un réseau de ressources publiques et privées vers lesquelles peuvent être aiguillées les victimes qui ont besoin d'aide, de soutien et de conseils dans des domaines ne relevant pas du mandat du SCC, et orienter les victimes vers ces ressources au besoin; évaluer le bien-fondé de la participation d'une victime à une intervention de justice réparatrice, les avantages et les risques connexes, et approuver ou rejeter une telle participation;
- aider, guider et conseiller la victime dans ses démarches auprès du Bureau national des victimes en vue d'obtenir l'aide financière dont elle a besoin pour assister à l'audience d'un délinquant devant la CLCC, en tant qu'observateur ou pour se faire entendre;
- tenir lieu de spécialiste des droits et de la situation des victimes; contribuer à l'examen des politiques nationales et à l'élaboration de politiques et de pratiques régionales; formuler des avis et des conseils aux cadres supérieurs et aux agents de gestion des cas pour les aider à comprendre les réalités et les besoins des victimes;
- répondre au premier niveau aux plaintes présentées par les victimes, les représentants des victimes, les groupes de pression, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, les représentants élus ou le grand public concernant la qualité des services aux victimes, la nature des services offerts, l'utilisation et la protection des renseignements transmis et, éventuellement, la nature des décisions prises concernant les délinquants; tenir également lieu de spécialiste dans l'analyse des réponses aux plaintes et aux griefs de délinquants concernant les renseignements transmis aux victimes à leur sujet ou l'utilisation de renseignements fournis par les victimes dans les décisions les concernant.

Superutilisateur

Le superutilisateur a la possibilité d'apporter des modifications à l'application et de gérer les droits d'accès des utilisateurs et le contrôle d'accès. Plus précisément, le superutilisateur doit :

- organiser et mettre en œuvre des projets relatifs aux nouvelles composantes et aux améliorations du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) automatisé, selon les directives du gestionnaire régional du SGD;
- participer à des comités et à des équipes de projet du SGD, ou les diriger; diriger ou coordonner des réunions ou d'autres processus consultatifs et enquêtes;
- déterminer les problèmes et les processus opérationnels qui influent sur la mise en œuvre et la performance générale du SGD;
- contribuer à la perspective régionale dans le développement d'améliorations et de nouveaux modules du SGD;
- documenter et évaluer les améliorations apportées aux nouvelles composantes du SGD automatisé;
- fournir un service de soutien à la formation pour le personnel du SGD de l'établissement en ce qui concerne l'utilisation du SGD automatisé, au besoin;
- apporter un soutien direct aux utilisateurs et au personnel en ce qui concerne l'utilisation du SGD automatisé, au besoin;
- participer à l'organisation de l'évaluation sur le terrain des nouveaux modèles dans les établissements désignés;
- dépanner et formuler des conseils et des directives techniques aux utilisateurs du SGD par le biais de la ligne d'assistance désignée;
- participer à la mise en œuvre des nouvelles versions et améliorations du SGD;
- fournir des services d'extraction de données, de présentation et de rapports d'information.

5. ÉCHELLE DE NOTATION DU PROTOTYPE DE LA SOLUTION

Résultat	*Désignation*
Très bien démontré	Le prototype de la solution présente 90 % ou plus de la fonctionnalité requise liée à la capacité.
Démonstration satisfaisante	Le prototype de la solution présente 60 % ou plus, mais moins de 90 %, de la fonctionnalité requise liée à la capacité.
Démonstration minimale	Le prototype de la solution présente plus de 30 %, mais moins de 60 %, de la fonctionnalité requise liée à la capacité.
Non démontré	Le prototype de la solution présente 30 % ou moins de la fonctionnalité requise liée à la capacité.

Note : Les valeurs de notation spécifiques sont indiquées dans les grilles de notation ci-dessous, sauf indication contraire.

6. PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES CAPACITÉS AU MOYEN DE SCÉNARIOS

6.1 Scénarios d'utilisation des capacités

Le SCC a créé des scénarios que le prototype de la solution de l'entrepreneur doit prendre en charge. Il y a deux types de scénarios : (i) les scénarios de base, qui doivent être fournis dans le prototype, et (ii) les scénarios de rechange, que peut choisir l'entrepreneur. Il importe de noter que le SCC fournira les renseignements nécessaires à chaque scénario, c.-à-d. les « intrants fournis par le SCC » afin de permettre la configuration et la démonstration du prototype à la date et à l'heure du début des travaux de configuration des scénarios. Pour toute donnée ou information non fournie par le SCC et nécessaire à la configuration de la solution, l'entrepreneur doit documenter les renseignements nécessaires pour compléter la configuration et fournir un bref résumé des hypothèses liées à toute donnée ou information supplémentaire.

Scénarios de base

Tous les scénarios suivants feront l'objet d'une évaluation sur le prototype.

Scénario de base 1 – Afficher un tableau de bord ou un rapport opérationnel
Contexte Un utilisateur du SCC veut voir l'état des délinquants qu'il gère, qui peuvent être des femmes, des hommes, des Autochtones ou des délinquants ayant des besoins en matière de santé mentale. L'utilisateur peut accéder à un tableau de bord ou à un rapport qui donne un aperçu dynamique d'un certain nombre de facteurs relatifs à la gestion correctionnelle, selon le rôle de l'utilisateur, et qui devrait : (i) mettre en évidence ou signaler les nouveaux renseignements sur un délinquant, tels que les nouvelles accusations ou les nouveaux rapports, un nouveau rapport d'incident, un nouvel indicateur, un nouveau groupe menaçant la sécurité ou un nouvel événement (transfèrement, modification de la peine); (ii) indiquer si un suivi ou une mesure supplémentaire est nécessaire (p. ex. traiter un nouveau délinquant,

traiter un nouvel incident, préparer un plan correctionnel, mener une entrevue, fournir une notification); (iii) obtenir les renseignements nécessaires qui manquent (p. ex. le profil est incomplet, une évaluation est incomplète, la mise sous garde du délinquant n'est pas encore autorisée, le calcul de la peine est incomplet, les coordonnées du visiteur sont manquantes). Le tableau de bord doit être accessible aux utilisateurs suivants : l'agent de libération conditionnelle, l'agent de gestion des peines, le gestionnaire correctionnel, l'agent du renseignement de sécurité et l'agent des services aux victimes.

Intrants fournis par le SCC

- Un instantané d'un profil de délinquant, selon les besoins de l'utilisateur.
- Des données liées à 10 délinquants fictifs.

Le prototype de la solution devrait permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

- se connecter de façon sécuritaire à la solution;
- accéder à un rapport ou à un tableau de bord correspondant au rôle attribué;
- accéder aux renseignements sur un délinquant spécifique;
- personnaliser le tableau de bord (p. ex. masquer les renseignements par défaut, réorganiser l'affichage des dossiers, etc.).

Capacités et thèmes

- Rapports sur le rendement
- Administration de l'utilisateur – Personnalisation du tableau de bord
- Sécurité et protection des renseignements personnels – Contrôles de l'accès

Scénario de base 1 – Grille de notation

Numéro		Indicateurs	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à l'utilisateur de se connecter en toute sécurité.	☐	☐	☐	☐
	2	Accéder à un rapport ou à un tableau de bord correspondant au rôle d'un utilisateur spécifique.	☐	☐	☐	☐
	3	Accéder aux renseignements sur un délinquant spécifique.	☐	☐	☐	☐
	4	Permettre à l'utilisateur d'effectuer un forage descendant dans son tableau de bord.	☐	☐	☐	☐
	5	Permettre à l'utilisateur d'accéder à d'autres zones de l'application par le tableau de bord.	☐	☐	☐	☐

	6	Mettre en évidence toute nouvelle activité dans le dossier du délinquant.	☐	☐	☐	☐
	7	Permettre à l'utilisateur de personnaliser son tableau de bord.	☐	☐	☐	☐
	8	Fournir une chronologie visuelle des principales étapes de la peine.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario de base 1			**/80**			

Scénario de base 2 – Traiter un nouveau délinquant

Contexte

Un nouveau délinquant est condamné à une peine d'emprisonnement de ressort fédéral. Un utilisateur du SCC (agent de gestion des peines) est en mesure de consulter ou de téléverser les renseignements de base requis par la loi (documents judiciaires, dossiers de police), selon les besoins, pour traiter le cas du délinquant. Un utilisateur du SCC (agent de gestion des peines) traite les renseignements de base sur la peine afin de calculer la peine et d'autoriser la mise sous garde fédérale du délinquant. Un autre utilisateur du SCC (agent de libération conditionnelle) examine et met à jour le profil du délinquant, y compris les renseignements sur son identité, les renseignements sur son profil criminel (toute infraction antérieure), ainsi que tout besoin spécial, toute préoccupation et toute considération en matière de prise en charge. Les renseignements sur les répercussions sur les victimes sont également ajoutés. L'agent du renseignement de sécurité examine et traite les renseignements sur les délinquants incompatibles et les groupes menaçant la sécurité concernant le nouveau délinquant.

Intrants fournis par le SCC

- Profil du délinquant et renseignements sur la peine provenant du tribunal, y compris toute accusation en instance et toute infraction antérieure.
- Renseignements sur un ou plusieurs délinquants provenant du Centre d'information de la police canadienne, tels qu'ils sont fournis au SCC (rapport).
- Résultats de l'entrevue, y compris l'évaluation des besoins immédiats et une liste des délinquants incompatibles.
- Résultats d'une évaluation communautaire.
- Renseignements sur les victimes.

Le prototype de la solution doit montrer comment un utilisateur du SCC peut :

- se connecter de façon sécuritaire à la solution;
- afficher les données structurées et non structurées qui ont été automatiquement comparées aux données internes et externes;
- attribuer le dossier de manière appropriée selon les rôles, à un agent de libération conditionnelle, à un agent de gestion des peines, à un gestionnaire correctionnel ou à un agent des services aux victimes;
- modifier et valider les renseignements reçus dans la demande ou les résultats de la recherche;

- saisir les principales caractéristiques et les antécédents du délinquant, le cas échéant;
- saisir, documenter et téléverser tout document ou support (p. ex. des photos) pertinent du délinquant nécessaire pour étayer son profil (y compris la déclaration de la victime);
- saisir les résultats d'une évaluation des besoins immédiats (sécurité et suicide);
- déterminer et documenter les délinquants incompatibles ou les groupes menaçant la sécurité;
- permettre à un agent de gestion des peines d'autoriser la mise sous garde du délinquant;
- générer des notifications aux équipes nécessaires en vue des prochaines étapes (p. ex. agent de gestion des peines, gestionnaire correctionnel, agent des services aux victimes, agent de libération conditionnelle).

Capacités et thèmes

- Gestion des profils
- Documentation sur les cas
- Gestion des peines
- Interfaces – Utilisation d'une API
- Intégration du courriel
- Compatibilité et intégration

Scénario de base 2 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à l'utilisateur de se connecter en toute sécurité.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à l'utilisateur approprié de calculer une peine en fonction de règles définies.	☐	☐	☐	☐
	3	Permettre à l'utilisateur approprié d'autoriser la mise sous garde d'un délinquant en fonction de règles définies.	☐	☐	☐	☐
	4	Envoyer une notification par courriel à un destinataire. (Agent des services aux victimes, agent de libération conditionnelle, etc., en fonction des règles et du flux de travail)	☐	☐	☐	☐
	5	Permettre à l'utilisateur de prendre une photo à partir d'un appareil photo et de l'enregistrer.	☐	☐	☐	☐

	6	Communiquer avec le référentiel de données organisationnelles du SCC (par l'API du SCC) pour récupérer des données de référence en temps réel lors du chargement d'un écran de saisie de données.	☐	☐	☐	☐
	7	Communiquer avec le référentiel de données organisationnelles du SCC (par l'API du SCC) pour envoyer des données au SCC.	☐	☐	☐	☐
	8	Remplir automatiquement les champs des principales caractéristiques et des antécédents du délinquant, selon les besoins.	☐	☐	☐	☐
	9	Permettre à l'utilisateur de remplir les listes de vérification des besoins immédiats et de signaler les problèmes constatés.	☐	☐	☐	☐
	10	Déterminer, repérer et documenter les délinquants incompatibles relevés du délinquant ou son affiliation à des groupes menaçant la sécurité.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario de base 2			**/100**			

Scénario de base 3 – Évaluer et placer un nouveau délinquant
Contexte À partir des renseignements sur le profil et la peine, un utilisateur du SCC (agent de libération conditionnelle) utilise un outil actuariel (évaluation) pour déterminer la cote de sécurité du délinquant. Le placement dans un établissement repose sur des facteurs clés du profil (p. ex. le sexe, la race, le soutien probable de la collectivité, les renseignements sur les victimes, les groupes menaçant la sécurité) ainsi que sur la disponibilité des aménagements et des interventions. Le délinquant est ensuite transféré dans un établissement d'accueil.
Intrants fournis par le SCC • Tableau du nombre de délinquants dans un ou plusieurs établissements, y compris les logements disponibles. • Renseignements sur le profil criminel tels qu'ils ont été saisis lors du traitement initial pour alimenter l'outil actuariel (le SCC utilise une « échelle de classement par niveau de sécurité »; consulter la Directive du commissaire 705-7 à https://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-7-cd-fra.shtml#annexeB). • Résultats d'une évaluation communautaire. Le SCC fournira une liste de tiers. • Renseignements sur les victimes. Le SCC fournira des renseignements sur les victimes de l'acte criminel, une ou plusieurs déclarations des victimes, et des renseignements sur les victimes pour leur permettre de s'inscrire auprès du SCC. • Renseignements sur les groupes menaçant la sécurité connus.
Le prototype de la solution doit montrer comment un utilisateur du SCC peut :
• se connecter de façon sécuritaire à la solution; • accéder à un outil actuariel pour examiner la cote de sécurité du délinquant (minimale, moyenne ou maximale); • modifier et valider les renseignements contenus dans l'outil au besoin, et déterminer les établissements admissibles; • préparer les documents à l'appui du transfèrement du délinquant (permis de transfèrement, exposé sur la sécurité); • préciser l'état du délinquant jusqu'à son placement, si le délinquant est en transit, y compris le mode de transport utilisé; • traiter les effets personnels (facultatif); • générer des notifications aux équipes nécessaires en vue des prochaines étapes; • vérifier la création d'un dossier d'audit lorsqu'un utilisateur consulte un dossier de délinquant, mais ne modifie rien; • ensuite, examiner le journal d'audit pour vérifier que les actions de lecture, d'écriture et de suppression sur un dossier de délinquant ont été saisies.
Capacités et thèmes
• Gestion des profils • Documentation sur les cas • Évaluations • Placements et transfèrements • Sécurité et protection des renseignements personnels

Scénario 3 – Grille de notation						
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à l'utilisateur de se connecter en toute sécurité.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à l'utilisateur de rechercher un délinquant dans le système.	☐	☐	☐	☐
	3	Permettre à l'utilisateur de remplir un outil actuariel pour déterminer la cote de sécurité d'un délinquant (minimale, moyenne, maximale).	☐	☐	☐	☐
	4	Permettre à l'utilisateur de créer un rapport tiré de l'outil actuariel pour modifier et valider les renseignements.	☐	☐	☐	☐
	5	En fonction du profil du délinquant, de la cote de sécurité proposée, de la disponibilité des programmes requis et du profil de l'établissement, déterminer les établissements admissibles.	☐	☐	☐	☐
	6	Exécuter des actions de lecture, d'écriture et de suppression sur un dossier de délinquant; vérifier que ces actions ont été enregistrées dans le journal d'audit.	☐	☐	☐	☐
	7	Vérifier la création d'un dossier d'audit lorsqu'un utilisateur consulte un dossier de délinquant, mais ne modifie rien.	☐	☐	☐	☐
	8	Permettre à l'utilisateur de créer un permis de transfèrement, une note d'information de sécurité, un laissez-passer avec photo, etc. au moyen de formulaires préremplis.	☐	☐	☐	☐

	9	Afficher l'emplacement physique du délinquant en temps réel, y compris si le délinquant est en transit.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario de base 3			**/90**			

Scénario de base 4 – Traiter un incident de sécurité

Contexte

Dans l'établissement où il est placé, le délinquant se bagarre. Le délinquant blessé (la victime) est emmené à un hôpital de l'extérieur, et l'autre délinquant (l'agresseur) est transféré d'urgence dans une unité d'intervention structurée (UIS). Les cellules sont fouillées, et une arme est trouvée dans la cellule de l'agresseur et des objets non autorisés sont trouvés dans la cellule de la victime. L'agresseur est inculpé d'agression armée et de menaces. Les renseignements de niveau Protégé C (renseignements de nature extrêmement délicate et susceptibles de causer des blessures graves ou la perte de vies humaines) ne peuvent actuellement pas être stockés dans le SGD pour des raisons de sécurité. La solution devra aider l'utilisateur à gérer ces renseignements ou lui indiquer leur existence et leur emplacement.

Intrants fournis par le SCC

- Renseignements sur le profil de chaque délinquant, y compris les renseignements sur la peine actuelle.
- Renseignements sur l'arme.
- Renseignements sur les objets interdits du délinquant ainsi que sur les articles de cantine excédentaires et non autorisés trouvés dans l'autre cellule.
- Renseignements sur les UIS disponibles, y compris la disponibilité des places.
- Renseignements sur le recours à la force.
- Classement de sécurité des renseignements liés à l'incident.
- Évaluation des risques.

Le prototype de la solution doit montrer comment un utilisateur du SCC peut :

- se connecter de façon sécuritaire à la solution;
- rechercher le ou les délinquants dans la solution;
- soumettre, selon son rôle, un rapport d'incident par voie électronique (agent du renseignement de sécurité), un rapport d'observation ou de déclaration (agent correctionnel), lier le rapport d'observation ou de déclaration au rapport d'incident et préciser le classement de sécurité nécessaire pour tout rapport (p. ex. Protégé B ou Protégé C);
- préparer les documents nécessaires au transfèrement du délinquant (permis de transfèrement, exposé sur la sécurité, laissez-passer avec photo, évaluation du risque);
- déterminer les délinquants incompatibles;
- procéder à l'affectation de la cellule du délinquant transféré dans le nouveau lieu;
- permettre la documentation des résultats de la recherche (p. ex. téléverser des images);
- créer un rapport sur l'historique des incidents de chaque délinquant;
- générer des indicateurs pour le suivi par l'utilisateur du SCC (p. ex. le gestionnaire correctionnel ou d'autres utilisateurs tels que le directeur adjoint des interventions ou le directeur).

Capacités et thèmes

- Gestion des incidents
- Fouille et saisie
- Placements et transfèrements
- Sécurité et renseignement
- Documentation sur les cas
- Sécurité et protection des renseignements personnels

Scénario 4 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à l'utilisateur de se connecter en toute sécurité.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à l'utilisateur (en fonction de son rôle) de soumettre un rapport d'incident par voie électronique (agent de sécurité et de renseignement), un rapport d'observation ou de déclaration (agent correctionnel), de lier le rapport d'observation ou de déclaration au rapport d'incident et de préciser le classement de sécurité requis pour tout rapport (p. ex. Protégé B ou Protégé C).	☐	☐	☐	☐

	3	Créer un lien ou une désignation vers des renseignements Protégé C.	☐	☐	☐	☐
	4	Permettre à l'utilisateur de déterminer un nouveau délinquant incompatible.	☐	☐	☐	☐
	5	Permettre à l'utilisateur de repérer le délinquant en dehors d'un établissement du SCC (hôpital, tribunal, etc.).	☐	☐	☐	☐
	6	Permettre à l'utilisateur d'accéder à la plateforme de l'UIS afin d'autoriser un transfèrement conformément à l'article 29 de la LSCMLC.	☐	☐	☐	☐
	7	Produire une liste exhaustive des incidents antérieurs pour les deux délinquants afin de l'intégrer automatiquement dans l'évaluation du risque.	☐	☐	☐	☐
	8	Créer une liste détaillée des biens du délinquant en cellule.	☐	☐	☐	☐
	9	Déterminer les articles non autorisés et les objets interdits à partir de la liste des biens.	☐	☐	☐	☐
	10	Créer un rapport d'observation ou de déclaration, une accusation, un rapport de fouille, une étiquette de saisie d'objet interdit et tout autre document connexe.	☐	☐	☐	☐
	11	Envoyer une notification automatique au gestionnaire correctionnel à la création d'une accusation.	☐	☐	☐	☐
	12	Téléverser des images et des vidéos correspondant à la situation (c.-à-d. objets interdits, blessures, incident en question) afin de préserver les preuves.	☐	☐	☐	☐
	13	Préparer les documents nécessaires au transfèrement du délinquant (permis de transfèrement, note	☐	☐	☐	☐

		d'information sur la sécurité, laissez-passer avec photo, évaluation du risque).				
	14	Générer des indicateurs de suivi pour les autres utilisateurs	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario de base 4			**/140**			

Scénario de base 5 – Appuyer la planification du dossier

Contexte

Le SCC a évalué un délinquant sexuel de sexe masculin et ce dernier a obtenu une cote « moyen » pour les facteurs de risque statiques et les facteurs de risque dynamiques. Selon les résultats de toute évaluation effectuée dans le prototype et les services ou les interventions offerts dans les établissements à sécurité moyenne, l'agent de libération conditionnelle peut créer, consulter et modifier un plan correctionnel pour le délinquant. Le plan correctionnel est un rapport de données structurées qui met en évidence les principaux critères de risque, détermine les buts et les objectifs correctionnels spécifiques, et détaille les interventions et les services qui seront appliqués pour aider à réduire le risque de récidive pour ce délinquant. Pour le prototype, le plan peut inclure un ou plusieurs objectifs pour le délinquant.

Intrants fournis par le SCC

- Profil du délinquant (date de naissance, âge, race, état matrimonial).
- Principales dates de la peine.
- Résultats des évaluations des facteurs statiques et dynamiques.
- Renseignements sur les interventions offertes, y compris les lieux, les horaires et l'harmonisation avec les facteurs de risque.
- Renseignements sur les résultats de l'évaluation, y compris les facteurs de risque statiques et dynamiques.
- Mise à jour des évaluations des besoins.
- Liste des groupes menaçant la sécurité.
- Liste des incidents liés au délinquant pendant sa détention (provinciale ou fédérale).
- Hyperliens vers des documents législatifs et politiques

Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

- accéder au dossier du délinquant;
- déterminer s'il existe un plan correctionnel et, si ce n'est pas le cas, en amorcer la préparation; s'il existe un plan, la solution permet à l'agent d'en créer une nouvelle version;
- voir où en est le délinquant dans la réalisation des interventions et des services déterminés;
- déterminer les progrès réalisés et préparer un nouveau plan correctionnel ou une mise à jour en fonction des risques évalués;
- déterminer si un formulaire de renonciation, de report ou de retrait de la semi-liberté et de la libération conditionnelle totale a été rempli;
- faire part des alertes, des indicateurs ou d'autres notifications, y compris des incidents ou de l'association avec un groupe menaçant la sécurité.

Capacités et thèmes

- Interventions et services
- Planification des cas
- Sécurité et renseignement

Scénario de base 5 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à un utilisateur d'accéder au dossier d'un délinquant.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à un utilisateur de commencer un plan correctionnel initial.	☐	☐	☐	☐
	3	Permettre aux données et aux renseignements provenant du SGD et des applications connexes de remplir certains champs du plan correctionnel initial (c.-à-d. facteurs dynamiques et statiques fournis).	☐	☐	☐	☐
	4	Créer des hyperliens vers les lois, les politiques et autres documents.	☐	☐	☐	☐
	5	Déterminer la cote calculée pour le niveau d'intervention selon les facteurs statiques et le niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques selon une matrice.	☐	☐	☐	☐
	6	Afficher l'état d'avancement du délinquant en ce qui concerne les	☐	☐	☐	☐

		interventions et les services déterminés.				
	7	Signaler à l'agent de libération conditionnelle l'obligation de mettre à jour le plan correctionnel.	☐	☐	☐	☐
	8	Remplir un formulaire de renonciation, de report ou de retrait et saisir la justification connexe de manière traçable.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario de base 5			**/80**			

Scénarios de rechange

Seuls trois des quatre scénarios suivants (3 sur 4) sont nécessaires pour L'EEC et la démonstration du prototype. L'entrepreneur doit indiquer clairement quels sont les trois scénarios de rechange que le SCC doit évaluer, et le SCC n'évaluera que ceux-là.

Scénario de rechange 1 – Traiter une mise en liberté immédiate
Contexte La mise en liberté d'un délinquant sous surveillance dans la collectivité a été suspendue et il a été réincarcéré temporairement. Le délinquant assiste à son audience postsuspension devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Au cours de cette audience, la suspension est annulée, ce qui entraîne une mise en liberté immédiate dans la collectivité. Le délinquant fait l'objet d'une surveillance électronique pendant sa mise en liberté.
Intrants fournis par le SCC • Renseignements sur le délinquant. • Fiche de décision de la CLCC. • Exemple d'un certificat de mise en liberté. • Exemple d'un mandat de suspension.
Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :
• accéder à une fiche de décision utilisée pour communiquer avec la CLCC; • saisir un mandat de suspension, mettre à jour un mandat de suspension, annuler un mandat de suspension et mettre à jour un certificat de mise en liberté; • modifier l'état du délinquant; • afficher les notifications automatisées de la suspension, de l'annulation de la suspension et de la mise en liberté immédiate; • traiter les effets du délinquant dans la cellule et tout bien personnel.
Capacités et thèmes

- Gestion des peines
- Mise en liberté et permissions de sortir
- Surveillance dans la collectivité
- Décisions
- Effets personnels des délinquants
- Compatibilité et intégration

Scénario de rechange 1 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre la saisie, la mise à jour et l'annulation d'un mandat de suspension.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre la mise à jour d'un certificat de mise en liberté.	☐	☐	☐	☐
	3	Afficher les notifications automatisées de suspension et d'annulation de suspension.	☐	☐	☐	☐
	4	Communiquer avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada.	☐	☐	☐	☐
		Note pour le scénario de rechange 1	**/40**			

Scénario de rechange 2 – Modifier la peine totale en fonction d'une nouvelle condamnation

Contexte

Un délinquant incarcéré est condamné pour une nouvelle infraction en raison d'une accusation en instance. La nouvelle peine doit être ajoutée à la peine actuelle, ce qui nécessite un nouveau calcul de la peine totale. La nouvelle infraction ne modifie pas la cote de sécurité, mais elle modifie les dates clés de la peine (p. ex. l'admissibilité à la libération conditionnelle, la libération d'office). La base du calcul de la peine révisée est accessible visuellement et montre la peine pour la nouvelle infraction par rapport aux autres peines pour fournir une ventilation de la peine totale. Après la mise à jour, la solution actualise les dates clés telles que l'admissibilité à la libération conditionnelle et à la libération d'office.

Intrants fournis par le SCC

- Exemple d'une peine complexe affichée de manière visuelle.
- Renseignements sur la peine.
- Renseignements sur la nouvelle peine liée à une accusation en instance.

Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

- mettre à jour l'accusation en instance du délinquant, utiliser les données relatives à l'accusation pour saisir les renseignements sur la nouvelle peine, ajouter la nouvelle peine et mettre à jour le calcul de la peine totale.

Capacités et thèmes

- Gestion des peines

Scénario de rechange 2 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à l'utilisateur d'ajouter des renseignements sur le tribunal.	☐	☐	☐	☐
	2	Ajouter la nouvelle peine à l'ancienne pour obtenir une peine totale.	☐	☐	☐	☐
	3	Générer une nouvelle peine totale et enregistrer les modifications dans l'ensemble du système.	☐	☐	☐	☐
	4	Fournir de nouvelles dates d'admissibilité calculées en fonction des règles définies.	☐	☐	☐	☐
		Note pour le scénario de rechange 2	**/40**			

Scénario de rechange 3 – Prendre en charge les notifications destinées à une victime inscrite

Contexte

Une victime a besoin de recevoir des mises à jour et d'autres renseignements sur un délinquant. La victime est identifiée dans les documents judiciaires, a fourni une déclaration de la victime et est liée au dossier du délinquant. La victime souhaite recevoir des notifications des principaux événements liés au délinquant. Un délinquant a reçu une mise à jour de sa peine en raison d'une nouvelle condamnation, et le système envoie à la victime les renseignements sur ce nouvel événement.

Intrants fournis par le SCC

- Renseignements sur la victime, y compris ses coordonnées, selon la manière dont elle préfère que l'on communique avec elle (courriel, cellulaire).
- Renseignements sur le délinquant.
- Événements qui déclenchent des notifications en fonction des événements (renseignements sur une nouvelle peine imposée par un tribunal).
- Renseignements sur la notification.

Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

- s'inscrire auprès du SCC à titre de victime;
- déterminer le type de renseignements qu'il souhaite recevoir sur un ou plusieurs délinquants;
- recevoir des notifications qui ne divulguent aucun renseignement personnel;
- accéder à la solution pour obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire.

Capacités et thèmes

1. Gestion des services aux victimes
2. Gestion des peines
3. Gestion des placements et des transfèrements

Scénario 3 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à un utilisateur extérieur de s'inscrire dans l'application du SCC en fonction de règles définies.	☐	☐	☐	☐
	2	Autoriser les notifications par courriel aux personnes extérieures au SCC.	☐	☐	☐	☐
	3	Permettre le filtrage des types de notification en fonction de la demande du destinataire.	☐	☐	☐	☐
	4	Déclencher automatiquement des notifications en fonction des événements.	☐	☐	☐	☐
		Note pour le scénario de rechange 3	**/40**			

Scénario de rechange 4 – Effectuer la surveillance dans la collectivité

Contexte

L'agent de libération conditionnelle dans la collectivité consulte un rapport sur tous les délinquants sous sa surveillance, qui peut être trié ou filtré, et qui fournit des renseignements tels que les délinquants notoires, les risques pour la sécurité du personnel, une liste des entrevues à venir, les délinquants sous surveillance électronique, les délinquants qui font l'objet d'une suspension de leur mise en liberté, le temps écoulé depuis l'analyse d'urine, les renvois à la CLCC, etc. L'agent peut sélectionner le dossier d'un délinquant pour une entrevue à venir. L'agent est en mesure de déterminer s'il y a des incidents ou des questions en suspens, de revoir l'état du délinquant, de fixer un rendez-vous avec le délinquant et d'effectuer le rendez-vous, en documentant tous les résultats du rendez-vous dans la solution (y compris à distance), y compris la modification ou la mise à jour des exigences du dossier pour le délinquant (p. ex. analyse d'urine requise, examen de l'infraction).

Intrants fournis par le SCC

S.O.

Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

1. accéder à tous les renseignements sur un délinquant et les examiner;
2. examiner le dossier du délinquant;
3. planifier une rencontre avec un délinquant (p. ex. permettre au délinquant de voir la disponibilité d'un agent de libération conditionnelle à partir d'un courriel, ou permettre à cet agent de planifier la rencontre par téléphone);
4. mener la réunion, par voie électronique ou à distance si possible;
5. documenter les résultats de l'entrevue.

Capacités et thèmes

Surveillance dans la collectivité

Scénario 4 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Accéder à distance en lecture et en écriture au système.	☐	☐	☐	☐
	2	Accéder au portail des délinquants et se connecter au courriel du SCC.	☐	☐	☐	☐
	3	Accéder à distance au tableau de bord.	☐	☐	☐	☐
	4	Déterminer dans le système l'emplacement de l'entrevue pour qu'un autre utilisateur puisse y accéder en fonction de règles.	☐	☐	☐	☐
		Note pour le scénario de rechange 4	**/40**			

6.2 Scénarios techniques sur les capacités

Le SCC a identifié des scénarios techniques devant être activés par la solution de prototype de l'entrepreneur. Comme pour les scénarios d'utilisation des capacités, il existe deux types de scénarios : (i) les scénarios de base, qui doivent être fournis dans le prototype, et (ii) les scénarios alternatifs, qui peuvent être choisis par l'entrepreneur. Notez que le SCC fournira les informations identifiées pour chaque scénario en tant que « données fournis par le SCC » pour permettre la configuration et la démonstration du prototype à la date et à l'heure auxquelles le travail de configuration des scénarios commence. Pour toute donnée ou information non fournie par le SCC qui est utilisée pour configurer la solution, l'entrepreneur doit documenter ce qui est nécessaire pour terminer la configuration et fournir un bref résumé des hypothèses associées à toute donnée ou information supplémentaire.

Scénarios techniques de base

Tous les scénarios suivants seront évalués dans le cadre du prototype.

Scénarios techniques de base 1 – Configuration

La solution devrait permettre au superutilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

- modifier un flux de travail en cours, y compris :
  a. créer un nouveau formulaire, modifier un formulaire actuel;
  b. modifier le flux de travail pour intégrer les nouveaux formulaires et les formulaires modifiés;
  c. créer une nouvelle règle de gestion dans le flux de travail et modifier une règle actuelle.

Capacités et thèmes

- Compatibilité et intégration – Configuration et personnalisation
- Configuration

Scénario technique 1 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à un utilisateur autorisé de créer un nouveau formulaire en utilisant des champs de base de données existants.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à un utilisateur autorisé à ajouter divers types de champs (par exemple, texte, liste déroulante, cases à cocher, date, etc.) à un nouveau formulaire.	☐	☐	☐	☐

	3	Permettre à un utilisateur autorisé à ajouter une variété de contraintes de champ (par exemple, la longueur maximale des caractères sur le champ de texte) à un nouveau formulaire	☐	☐	☐	☐
	4	Permettre à un utilisateur autorisé à modifier une étiquette sur un formulaire existant	☐	☐	☐	☐
	5	Permettre à un utilisateur autorisé à modifier un champ de texte en une liste déroulante sur un formulaire existant.	☐	☐	☐	☐
	6	Permettre à un utilisateur autorisé à modifier un champ de texte en une liste déroulante sur un formulaire existant.	☐	☐	☐	☐
	7	Permettre à un utilisateur autorisé de créer une nouvelle règle opérationnelle.	☐	☐	☐	☐
	8	Permettre à un utilisateur autorisé de modifier une règle opérationnelle actuelle.	☐	☐	☐	☐
	9	Permettre à un utilisateur autorisé à insérer une nouvelle étape (tâche/activité) dans le workflow	☐	☐	☐	☐
	10	Permettre à un utilisateur autorisé à modifier les déclencheurs de notification dans un workflow	☐	☐	☐	☐
	11	Permettre à un utilisateur autorisé à modifier une date d'échéance sur une activité	☐	☐	☐	☐
	12	Ajouter un nouvel événement contrôlable à la configuration et supprimer un événement contrôlable actuel de la configuration.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario technique 1			**/120**			

Scénario technique de base 2 – Rôles, groupes, droits d'accès et contrôles de l'accès

Le prototype de la solution doit permettre à l'utilisateur d'accomplir les tâches suivantes :

un utilisateur autorisé (administrateur) peut :

- créer un nouvel utilisateur;
- créer un nouveau groupe, définir les droits d'accès du groupe et affecter l'utilisateur à un groupe;
- affecter temporairement un utilisateur à un rôle;
- restreindre l'accès de l'utilisateur au niveau du terrain;
- gérer l'accès d'un utilisateur à des délinquants notoires.

Capacités et thèmes

- Sécurité et protection des renseignements personnels – Contrôle de l'accès
- Compatibilité et intégration

Scénario technique 2 – Grille de notation

Numéro		Indicateurs	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à un utilisateur autorisé de créer un nouveau rôle.	☐	☐	☐	☐
	2	Permettre à un utilisateur autorisé d'attribuer des autorisations à un rôle	☐	☐	☐	☐
	3	Permettre à un utilisateur autorisé d'attribuer un nouveau rôle à un utilisateur actuel.	☐	☐	☐	☐
	4	Permettre à un utilisateur autorisé d'ajouter un nouveau groupe.	☐	☐	☐	☐
	5	Permettre à un utilisateur autorisé d'ajouter un utilisateur à un nouveau groupe.	☐	☐	☐	☐
	6	Empêcher un utilisateur non autorisé d'accéder à une fonction.	☐	☐	☐	☐
	7	Limiter qui peut voir certains champs d'un formulaire (p. ex. bouton d'approbation, bouton d'envoi, données de nature délicate).	☐	☐	☐	☐

	8	Limiter qui peut modifier certains champs d'un formulaire.	☐	☐	☐	☐
	9	Limiter qui peut afficher le dossier d'un délinquant notoire.	☐	☐	☐	☐
	10	Attribuer un nouveau rôle à un nouvel utilisateur pendant une période précisée. Vérifier que l'utilisateur a accès à ce rôle durant cette période. À la fin de la période, vérifier que l'utilisateur n'a plus accès à ce rôle.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario technique 2			**/100**			

Scénarios techniques de rechange

Seuls deux des trois scénarios suivants (2 sur 3) sont nécessaires pour l'EEC et la démonstration du prototype. L'entrepreneur doit indiquer clairement quels sont les deux scénarios techniques de rechange que le SCC doit évaluer, et le SCC n'évaluera que ceux-là.

Scénario de rechange 1 – Capacité hors ligne

Contexte

Démontrer qu'il est possible pour un utilisateur autorisé de saisir des données et de les enregistrer sans connexion au réseau. Une fois reconnectée au réseau, l'application doit se synchroniser avec le serveur principal et vider l'antémémoire de l'appareil.

Le prototype de la solution doit montrer :

- que la solution permet à une transaction de se terminer hors ligne, puis la solution se synchronise dès qu'elle est disponible;
- que l'antémémoire de l'appareil est effacée après la synchronisation des données.

* Cette fonction peut être appliquée à tout scénario (de base ou de rechange).

Capacités et thèmes

- Environnements et plateformes – Capacité hors ligne

Scénario technique de rechange 1 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à une transaction de se terminer hors ligne, puis se synchroniser dès qu'elle est disponible.	☐	☐	☐	☐
	2	Effacer l'antémémoire de l'appareil après la synchronisation des données.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario technique de rechange 1			**/20**			

Scénario de rechange 2 – Qualité des données

Contexte

Un utilisateur exécute et termine une transaction. Après l'enregistrement, l'utilisateur se rend compte qu'une erreur a été commise et doit être corrigée.

* Cette fonction peut être appliquée à tout scénario (de base ou de rechange).

Le prototype de la solution doit montrer :

- Qu'un utilisateur autorisé peut corriger des données saisies et sauvegardé à un moment antérieur.
- Qu'un utilisateur autorisé peut supprimer et rattacher ou déplacer un document joint d'un dossier de délinquant à un autre s'il était initialement associé au mauvais délinquant.

Capacités et thèmes

- Facilité d'entretien
- Sécurité et confidentialité

Scénario technique de rechange 2 – Grille de notation

Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Permettre à un utilisateur autorisé de corriger les données précédemment complétées et enregistrées.	☐	☐	☐	☐
	2	Toutes les modifications apportées aux données sont capturées à des fins de vérification.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario technique de rechange 2			**/20**			

Scénario de rechange 3 – Intégrité du système et des données

Contexte

Deux utilisateurs doivent tenter de modifier et d'enregistrer les mêmes données en même temps.

Intrants fournis par le SCC

- Cette fonction peut être appliquée à tout scénario (de base ou de rechange) qui donne lieu à l'enregistrement de données.

Le prototype de la solution doit montrer :

- que la solution empêche deux personnes de modifier le même enregistrement.

Capacités et thèmes

- Intégrité du système et des données

Scénario technique de rechange 3 – Grille de notation						
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Faire le suivi des versions et les afficher à un utilisateur autorisé.	☐	☐	☐	☐
	2	Empêcher un utilisateur d'écraser le travail d'un autre utilisateur.	☐	☐	☐	☐
Note pour le scénario technique de rechange 3			**/20**			

7. DEUXIÈME PARTIE : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ

La solution doit être conforme aux Règles pour l'accessibilité (WCAG 2.1 AA ou norme européenne harmonisée EN 301 549). À l'aide de l'un des scénarios de base définis dans la première partie, le SCC procédera à une évaluation de l'accessibilité du prototype de la solution.

7.1 Évaluation sur l'échelle d'accessibilité du système

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME (GÉNÉRALE)						
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (1)	Démonstration satisfaisante (2)	Très bien démontré (5)
Capacité	1	Les images, les boutons et les graphiques disposent d'un texte optionnel et sont accessibles.	☐	☐	☐	☐
	2	Le contraste est suffisant pour lire facilement le contenu.	☐	☐	☐	☐
	3	La police de caractères est suffisamment grande pour permettre une lecture aisée du contenu.	☐	☐	☐	☐
	4	Le langage utilisé est simple, clair et facile à comprendre.	☐	☐	☐	☐
	5	Le prototype de la solution s'intègre facilement aux outils d'intégration.	☐	☐	☐	☐
	6	Les pages comportent un titre approprié.	☐	☐	☐	☐
Note pour l'évaluation de l'accessibilité générale			**/30**			

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME (WCAG 2.0 A)				
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démontré (5)
Capacité – WCAG 2.0 A	1	**1.3.1 Information et relations** L'information, la structure et les relations véhiculées par la présentation peuvent être déterminées par un programme informatique ou sont disponibles sous forme de texte.	☐	☐
	2	**1.3.2 Ordre séquentiel logique** Lorsque l'ordre de présentation du contenu influe sur sa signification, un programme informatique peut déterminer le bon ordre de lecture.	☐	☐
	3	**2.1.1 Clavier** Une interface clavier commande toutes les fonctions du contenu sans nécessiter un rythme de frappe particulier, sauf lorsque la fonction sous-jacente nécessite des données qui dépendent de la trajectoire donnée par l'utilisateur en plus des points finaux.	☐	☐
	4	**2.1.2 Pas de piège au clavier** Si la cible de saisie du clavier peut être positionnée sur un élément de la page à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, elle peut être déplacée hors de ce même élément simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'appui sur une touche fléchée ou la touche de tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer la cible de saisie hors de cet élément.	☐	☐
	5	**2.4.1 Contourner des blocs** Un mécanisme permet de contourner les blocs de contenu qui sont répétés sur plusieurs pages Web.	☐	☐
	6	**3.2.1 Cible de saisie** Lorsqu'un élément de l'interface utilisateur devient la cible de saisie, il n'amorce pas un changement de contexte.	☐	☐
	7	**3.2.2 À la saisie**	☐	☐

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME (WCAG 2.0 A)				
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démontré (5)
		Le changement de paramètre d'un élément de l'interface utilisateur ne doit pas amorcer un changement de contexte, à moins que l'utilisateur n'ait été avisé de ce comportement avant d'utiliser l'élément.		
	8	**4.1.1 Analyse syntaxique** À moins que les spécifications ne le permettent, dans un contenu visé par un langage de balisage, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent aucun attribut dupliqué et chaque code d'identification est unique.	☐	☐
	9	**4.1.2 Nom, rôle et valeur** Pour tout élément de l'interface utilisateur (comprenant, sans s'y limiter, les éléments d'un formulaire, les liens et les éléments générés par des scripts), un programme informatique peut déterminer le nom et le rôle; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être définis par programmation, et la notification des changements de ces éléments est disponible aux agents utilisateurs, y compris les technologies d'assistance.	☐	☐
Note pour l'évaluation de l'accessibilité selon les WCAG 2.0 A			**/45**	

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME (WCAG 2.0 AA)				
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démontré (5)
Capacité – WCAG 2.1 AA	1	**1.3.4 Orientation** Le contenu ne limite pas son affichage et son fonctionnement à une seule orientation d'affichage, comme le portrait ou le paysage, à moins qu'une orientation d'affichage spécifique soit essentielle.	☐	☐
	2	**3.2.3 Navigation cohérente** Dans un ensemble de pages Web, les mécanismes de navigation qui se répètent sur plusieurs pages Web se présentent dans le même ordre relatif chaque fois qu'ils sont répétés, à moins que l'utilisateur n'amorce un changement.	☐	☐
	3	**3.2.4 Identification cohérente** Dans un ensemble de pages Web, les éléments qui ont la même fonction sont définis de la même façon.	☐	☐
Note pour l'évaluation de l'accessibilité selon les WCAG 2.0 AA			**/15**	

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME (WCAG 2.1 AA)				
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démontré (5)
	1	**2.4.7 Visibilité de la cible de saisie** Toute interface utilisateur utilisable par clavier comporte un mode de fonctionnement où la cible de saisie est visible.	☐	☐
Note pour l'évaluation de l'accessibilité selon les WCAG 2.1 AA			**/5**	

8. TROISIÈME PARTIE : ÉVALUATION AU REGARD DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Scénario de base sur les langues officielles
Contexte Démontrer un flux de travail complet en français canadien, y compris une aide en ligne contextuelle. L'entrepreneur doit utiliser le scénario de base no 2 – Traiter un nouveau délinquant pour démontrer la solution des langues officielles.
Intrant fourni par le SCC • Texte d'affaire en français.
Le prototype de la solution doit montrer :
• la capacité de la solution à satisfaire aux exigences en matière de langues officielles, en français canadien et anglais; • la capacité d'afficher et de traiter une transaction incluant les accents français (caractères spéciaux); • la possibilité pour l'utilisateur final d'accéder à une aide contextuelle en ligne dans la langue de l'interface utilisateur; • la possibilité de configurer les données statiques (p. ex. les étiquettes de formulaires, les messages, les notifications) en anglais et en français; • la possibilité d'afficher des données en fonction de la langue locale.
Capacités et thèmes
• Bilinguisme. • Administration de l'utilisateur. • Localisation.

ÉVALUATION AU REGARD DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES						
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
Le prototype de la solution devrait fournir la fonctionnalité suivante.						
Capacité	1	Configurer toutes les données statiques (p. ex. les étiquettes de formulaire, les messages, les notifications, etc.) dans les deux langues officielles.	☐	☐	☐	☐
	2	Afficher un formulaire de saisie de données en anglais et en français.	☐	☐	☐	☐

ÉVALUATION AU REGARD DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES						
Numéro		**Indicateurs**	Non démontré (0)	Démonstration minimale (3)	Démonstration satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
	3	Afficher un rapport en anglais et en français.	☐	☐	☐	☐
	4	Afficher les messages dans la bonne langue.	☐	☐	☐	☐
	5	Gérer la mise en page du contenu destiné aux utilisateurs dans les deux langues.	☐	☐	☐	☐
	6	Afficher les caractères accentués et les accepter lors de la saisie de données.	☐	☐	☐	☐
	7	Proposer une aide en ligne contextuelle dans la langue de l'interface utilisateur.	☐	☐	☐	☐
	8	Permettre à l'utilisateur de modifier ses paramètres linguistiques dans ses préférences utilisateur.	☐	☐	☐	☐
	9	Afficher correctement les données en fonction des paramètres locaux en anglais et en français. Comme exemples, notons les devises, les chiffres et les adresses.	☐	☐	☐	☐
	10	Fournir les services d'un centre d'appel de manière équivalente dans les deux langues officielles.	☐	☐	☐	☐
Note pour l'évaluation des langues officielles			**/100**			

9. QUATRIÈME PARTIE : ÉVALUATION SUR L'ÉCHELLE DE CONVIVIALITÉ DU SYSTÈME

9.1 Évaluation sur l'échelle de convivialité du système

Nous recueillerons des commentaires de tous les testeurs d'utilisabilité au moyen des échelles suivantes.

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ : ÉVALUATION SUR L'ÉCHELLE DE CONVIVIALITÉ DU SYSTÈME					
Instructions : Pour chaque indicateur, cochez une case qui décrit le mieux votre réaction au prototype de la solution du Système de gestion des délinquant(e)s.					
Scénario : _____		**Date : _____ / _____ /_____**			
Commentaires					
Numéro	**Indicateur**	***Fortement en désaccord (0)***	***En désaccord (2)***	***D'accord (6)***	***Fortement d'accord (10)***
1	Je peux facilement me connecter.	☐	☐	☐	☐
2	Je peux facilement naviguer dans les scénarios de l'utilisateur.	☐	☐	☐	☐
3	Je peux facilement accéder à mes notifications et les consulter.	☐	☐	☐	☐
4	Je peux facilement accéder à mon tableau de bord et effectuer un forage descendant.	☐	☐	☐	☐
5	Je peux utiliser ce prototype sans aide.	☐	☐	☐	☐
6	Je peux facilement utiliser la fonction de recherche d'un délinquant et consulter les résultats.	☐	☐	☐	☐
7	Je trouve que le prototype de la solution est facile d'utilisation.	☐	☐	☐	☐
8	Je trouve que les différentes fonctions du prototype de la solution sont bien intégrées.	☐	☐	☐	☐
NOTE TOTALE POUR L'ÉVALUATION SUR L'ÉCHELLE DE CONVIVIALITÉ DU SYSTÈME (pour chaque utilisateur)		**/80**			

Les scores des testeurs d'utilisabilité seront agrégés et pondérés pour correspondre à un score maximum possible de 300 points.

10. CINQUIÈME PARTIE : ÉVALUATION DE L'INNOVATION

ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ – ÉVALUATION DE L'INNOVATION					
Le SCC est à la recherche de technologies novatrices qui l'aideront à remplir son mandat général.					
Numéro	**Critère de réussite de l'innovation**	***Fortement en désaccord (0)***	***En désaccord (10)***	***D'accord (20)***	***Fortement d'accord (40)***
1	Dans le cadre des scénarios d'utilisation des capacités, l'entrepreneur doit faire la démonstration de solutions ou d'approches nouvelles et novatrices pour répondre aux besoins opérationnels du SCC qui visent à obtenir de meilleurs résultats correctionnels.	☐	☐	☐	☐
2	Dans le cadre des scénarios d'utilisation des capacités et des scénarios techniques, l'entrepreneur doit démontrer des approches novatrices pour appliquer des technologies nouvelles ou émergentes afin de répondre aux besoins opérationnels du SCC.	☐	☐	☐	☐
3	Dans le cadre des scénarios d'utilisation des capacités, l'entrepreneur doit démontrer comment sa solution fournit une ou plusieurs technologies ou une fonctionnalité allant au-delà des capacités décrites à l'annexe A – Énoncé des travaux, qui aideront le SCC à remplir son mandat.	☐	☐	☐	☐
4	Dans le cadre des scénarios techniques, l'entrepreneur doit démontrer la souplesse de sa solution, ainsi que son agilité et sa réactivité pour répondre à de nouveaux besoins commerciaux.	☐	☐	☐	☐

5	Par le biais des scénarios d'utilisation des capacités, l'entrepreneur doit démontrer les capacités d'analyse des données, y compris les capacités d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle offertes par la solution proposée.	☐	☐	☐	☐
NOTE TOTALE POUR L'ÉVALUATION DE L'INNOVATION DU SYSTÈME		**/200**			

11. PARTIE SIX : ÉVALUATION DES PRODUITS LIVRABLES

En plus de PS01 - Réunion de lancement de l'étape du prototype et de la solution de prototype CUA, l'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants au cours de l'étape 1 - Prototype tel que défini à l'annexe A - Énoncé des travaux :

- PR03 Plan d'installation de la solution prototype
- PR04 Évaluation préliminaire de l'adéquation/de l'écart de la solution
- PR05 Document d'architecture
- PR06 Spécifications fonctionnelles pour Scénario de base
- PR07 Plan de projet complet
- PR08 Stratégie de publication

Chacun de ces six produits livrables sera évalué selon les critères de succès définis dans le tableau ci-dessous.

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ ET DE L'APTITUDE À L'UTILISATION – ÉVALUATION DES PRODUITS LIVRABLES					
Le SCC est à la recherche de technologies novatrices qui l'aideront à remplir son mandat global.					
Critères #	**Critères de réussite du livrable**	Non démontré (0)	Démontré de manière minimale (3)	Démontré de manière satisfaisante (6)	Très bien démontré (10)
1	Les informations fournies sont complètes, approfondies et traitent pleinement de tous les facteurs importants.	☐	☐	☐	☐

2	L'entrepreneur démontre une excellente compréhension des exigences et des résultats souhaités par le SCC.	☐	☐	☐	☐
3	L'approche proposée est susceptible d'être efficace et de produire d'excellents résultats conformément aux résultats souhaités par le SCC.	☐	☐	☐	☐
NOTE D'ÉVALUATION DES LIVRABLES (PAR LIVRABLE)		**/30**			
NOTE D'ÉVALUATION TOTALE LIVRABLE		**/180**			

12. SÉANCES DE PARTICIPATION DE L'ENTREPRENEUR

Une série de séances de participation de l'entrepreneur sera prévue au cours de l'étape 1 – Prototype, afin de l'aider à comprendre plus en détail les exigences et les processus opérationnels du SCC et à faire preuve d'innovation dans sa réflexion. Ces séances seront menées séparément, mais de la même manière, pour chaque entrepreneur afin de permettre au SCC de fournir une rétroaction ou des commentaires sur les travaux de prototypage.

Au moins trois (3) séances seront tenues avec chaque entrepreneur au début, au milieu et à la fin de l'étape 1 – Prototype. L'entrepreneur et le prototype de sa solution ne seront pas évalués pendant les séances (c.-à-d. que la notation de l'ECC aura lieu une fois terminé le prototype de la solution). Les séances ont pour objectif de fournir une rétroaction objective et de répondre aux questions afin de permettre à l'entrepreneur de continuer à concevoir un prototype de solution qui répond aux besoins du SCC.

Des éléments communs s'appliqueront à toutes les séances, mais les objectifs et les participants de chaque séance seront légèrement différents.

Chaque séance se déroulera virtuellement avec des capacités de présentation et une connectivité nationale et internationale. Chaque séance permettra à l'entrepreneur de faire la démonstration des capacités incluses dans les cas d'utilisation et les produits livrables du prototype et d'obtenir des commentaires ou des réactions à ce sujet. Les séances peuvent permettre de discuter des capacités et des cas d'utilisation tant opérationnels que techniques.

L'entrepreneur doit donner un aperçu de ce qu'il prévoit démontrer ou présenter au moins trois (3) jours avant chaque séance afin de s'assurer que le SCC dispose des bons experts en la matière pour la séance.

Le concept de chaque séance est le suivant.

SÉANCE DE PARTICIPATION DE L'ENTREPRENEUR 1	
Objectifs	La première séance a pour objectif d'examiner le plan de l'entrepreneur dans le cadre de l'étape 1 – Prototype et de préciser les exigences opérationnelles et techniques du SCC en ce qui concerne les cas d'utilisation et les produits livrables du prototype de la solution. L'entrepreneur doit également faire une première démonstration du travail accompli à ce jour, y compris des technologies utilisées et de l'approche générale adoptée pour satisfaire aux exigences du SCC.
Échéancier	Deux (2) semaines après le début du processus de prototypage.

SÉANCE DE PARTICIPATION DE L'ENTREPRENEUR 2	
Objectifs	La deuxième séance a pour objectif de permettre à l'entrepreneur de faire une démonstration du travail réalisé à ce jour sur les scénarios de capacité et de donner un aperçu de l'ébauche des produits livrables de l'étape 1 – Prototype.
Échéancier	Cinq (5) semaines après le début du processus de prototypage.

SÉANCE DE PARTICIPATION DE L'ENTREPRENEUR 3	
Objectifs	La troisième séance a pour objectif de permettre à l'entrepreneur de faire une démonstration complète en direct des scénarios de capacité et de donner des explications des fonctions dans chaque cas d'utilisation, de démontrer la pensée et les technologies innovantes incluses dans le prototype et de passer en revue le projet final des produits livrables pour l'étape du prototypage.
Échéancier	Huit (8) semaines après le début du processus de prototypage.

Après la troisième séance de participation, chaque entrepreneur aura deux (2) semaines pour finaliser les produits livrables de l'étape 1 – Prototype et les soumettre en vue de leur évaluation.